



RAPPORT ANNUEL 2024



Les réponses de la Chambre d'Agriculture aux grands défis des agriculteurs luxembourgeois

www.lwk.lu

TABLE DES MATIÈRES

L'édito de Christian Hahn, Président de la Chambre d'Agriculture	P.4 > 5	DÉFI N°4 :	Protéger les troupeaux contre la propagation des germes infectieux	P.28 > 29
Le mot de Paul Marceul, Directeur de la Chambre d'Agriculture	P.6 > 7	DÉFI N°5 :	Former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain	P.30
Les chiffres-clés de la Chambre d'Agriculture	P.8 > 9	5.1 Découvrir et comprendre les différents métiers du « secteur vert » grâce à la formation professionnelle initiale		P.30 > 32
DÉFI N°1 :		5.2 Gagner et valider des compétences grâce à la formation professionnelle continue		P.32 > 33
Entendre et faire entendre la voix des agriculteurs auprès des décideurs politiques	P.10	DÉFI N°6 :	Appuyer les agriculteurs dans leurs démarches juridiques et administratives	P.34
1.1 Entendre la voix des agriculteurs	P.10 > 12	6.1 Un appui conseil juridique et administratif à la disposition des agriculteurs		P.34 > 35
1.2 Faire entendre la voix des agriculteurs	P.13 > 15	6.2 Accompagner les agriculteurs dans la digitalisation de leur déclaration PAC (Politique Agricole Commune)		P.35
1.3 Rendre compte du travail de la Chambre auprès des agriculteurs	P.16 > 17	DÉFI N°7 :	Protéger les agriculteurs dans leurs tâches quotidiennes	P.36 > 38
DÉFI N°2 :		DÉFI N°8 :	Valoriser le travail des agriculteurs luxembourgeois auprès des consommateurs	P.40
Accompagner les agriculteurs vers des cultures et des techniques performantes plus respectueuses de l'environnement pour une meilleure qualité de l'eau et des terres agricoles	P.18	8.1 Le label « Produit du terroir- Lëtzebuerg » (PDTL), une réponse aux exigences des consommateurs		P.40 > 45
2.1 Les modules « Biogaz » et « Plan de fumure » pour une bonne utilisation et une réduction des engrais	P.19	8.2 « Sou schmaacht Lëtzebuerg », la campagne de communication pour promouvoir les produits agricoles luxembourgeois		P.46 > 47
2.2 Un encadrement pour la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques	P.19 > 20	8.3 KIKI RICKI, le magazine pour faire découvrir l'agriculture aux enfants		P.47
2.3 Une attention particulière pour les agriculteurs dont les exploitations sont situées en zone de protection des eaux	P.22 > 24	DÉFI N°9 :	Participer au développement rural grâce à la Landakademie	P.48 > 49
2.4 La lutte contre l'érosion des sols	P.25			
DÉFI N°3 :				
Booster la performance économique des agriculteurs par la modernisation des outils	P.26			
3.1 MesParcelles.lu : un outil digital pour simplifier la gestion des exploitations agricoles	P.26			
3.2 Démonstration d'une machine de semis direct à la Foire agricole d'Ettelbrück	P.27			



Ce rapport a été imprimé sur du papier haute qualité PAPERWISE® fabriqué à partir de déchets agricoles (bagasse), sans abattre d'arbres et en utilisant 100% d'énergie verte.

L'ÉDITO DE CHRISTIAN HAHN, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Chers collègues,

Alors que nous tournons la page de 2024, il est temps de faire le bilan d'une année marquée par de nombreux défis, mais aussi par des avancées significatives pour le secteur agricole luxembourgeois. Plus que jamais, la Chambre d'Agriculture s'est engagée à défendre les intérêts des agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs du pays, en veillant à assurer leur pérennité dans un contexte en constante évolution.

Tout au long de l'année, nous avons porté votre voix auprès des instances décisionnelles, en intervenant sur des sujets cruciaux tels que les constructions en zone verte, la simplification des démarches administratives pour les travailleurs saisonniers ainsi que la validation des acquis de l'expérience pour les non-diplômés du secteur agricole. Nous avons aussi abordé avec les instances politiques les impacts de l'accord de libre-échange avec le Mercosur et le plan stratégique national, mais aussi lancé un groupe de travail sur la filière biogaz. À travers notre participation active aux commissions et dialogues stratégiques, nous avons veillé à ce que vos préoccupations soient entendues et prises en compte.

Conscients des enjeux environnementaux et économiques, nous avons intensifié nos efforts pour accompagner la transition vers des pratiques plus durables. Plus de 700 modules de formation ont été dispensés afin d'aider les exploitants à optimiser l'usage des engrais, réduire les produits phytosanitaires et préserver la qualité des sols et de l'eau. Le projet Maxi Cover, lancé en 2024, s'inscrit également dans cette démarche en testant des techniques innovantes de couverture végétale pour lutter contre l'érosion des sols.

Dans le même esprit, nous avons soutenu le développement de cultures alternatives adaptées aux zones de protection des eaux, comme la silphie perfoliée et le miscanthus, qui offrent des solutions agricoles respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

L'innovation a aussi été au cœur de nos actions avec le lancement de MesParcelles.lu, un outil digital conçu pour simplifier la gestion des exploitations et faciliter la mise en conformité avec les réglementations. Nous avons également organisé des démonstrations de semis direct, afin d'encourager des techniques plus performantes et économes en intrants.

Parce que la sécurité et la formation sont essentielles, nous avons mis en place l'initiative « Triple S », visant à accompagner les exploitants dans le respect des normes de sécurité au travail et du droit social. Nous avons aussi renforcé l'apprentissage et la formation continue, avec 161 contrats d'apprentissage signés et 47 dossiers de formation continue avisés par la Chambre.

Pour les éleveurs, nous avons lancé Biocheck, un outil d'auto-évaluation en biosécurité, permettant une meilleure protection des troupeaux contre les maladies infectieuses, en collaboration avec les vétérinaires et l'ALVA.

L'année 2024 a également marqué les 30 ans du label « Produit du Terroir – Lëtzebuurger Rëndfleesch », garantissant la qualité et l'origine locale de notre production agricole. À travers diverses actions de communication, notamment dans le cadre de la campagne Sou schmaacht Lëtzebuerg, nous avons poursuivi notre mission de promotion des produits luxembourgeois.

L'année à venir s'annonce tout aussi ambitieuse. Nous continuerons à œuvrer pour renforcer la compétitivité du secteur, moderniser les exploitations et défendre vos intérêts sur les scènes nationale et européenne. Ensemble, nous bâtirons un avenir agricole résilient, durable et prospère pour le Luxembourg.

Avec toute ma considération et mon engagement,

Christian Hahn, Président

UNE ANNÉE DE DÉFIS ET DE PROGRÈS POUR L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE



LE MOT DE PAUL MARCEUL, DIRECTEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Chers membres,

2024 fut une année extrêmement riche en activités et je suis très fier de pouvoir présenter l'immense travail réalisé par l'équipe de la Chambre d'Agriculture dans ce rapport.

Cette année, nous avons choisi de le structurer autour des grands enjeux de l'agriculture pour montrer concrètement ce que nous mettons en place pour y répondre.

Vous trouverez également une double page d'infographie pour faciliter votre lecture et vous donner un aperçu qualitatif et quantitatif des réalisations de l'année écoulée.

Ce que l'on voit en filigrane, c'est que les 20 collaboratrices et collaborateurs de la Chambre d'Agriculture constituent une équipe formidable, dévouée et dynamique. Le degré et la concentration d'expertise dans une si petite équipe est impressionnant, qu'il s'agisse d'agronomie, de travail politique et juridique, de communication et de marketing. Cette petite équipe, j'espère pouvoir la faire grandir pour que l'agriculture dispose des ressources à la hauteur de son importance.

2024 fut l'année de mon arrivée à la tête de la Chambre d'Agriculture. Je profite de l'occasion pour vous remercier pour votre confiance, vos explications, et de m'avoir accueilli si chaleureusement, moi qui ne viens pas du monde agricole. J'avais déjà une très bonne image du secteur et elle n'est devenue que meilleure. C'est cette excellente image que je veux convoyer en mettant à profit mon expérience dans les affaires publiques, le marketing, la communication et l'événementiel.

Grâce aux rencontres que j'ai eues avec vous, mais aussi aux échanges avec mon équipe je dispose d'arguments encore plus nombreux et percutants pour défendre vos intérêts.

Continuons sur cette belle lancée, l'année 2025 est déjà bien engagée et à l'heure où j'écris ces lignes nous apportons des dernières touches à une ambitieuse stratégie qui nous amènera jusqu'en 2030.

Paul Marceul, Directeur

QUELQUES CHIFFRES APERÇU DES STATISTIQUES-CLÉS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE : MODULES ET FORMATIONS, COMMUNICATION DIGITALE, LABEL « PRODUIT DU TERROIR »



SITE INTERNET
DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE

21.322
VISITEURS UNIQUES

81.883
PAGES LUES

facebook

173
PUBLICATIONS



54.100
PERSONNES TOUCHÉES

NEWSLETTER
GÉNÉRALE



2.400
ABONNÉS

76% DE TAUX
D'OUVERTURE
MOYEN

726 MODULES DE CONSEIL DISPENSÉS PAR LA CHAMBRE

155 DÉCLARATIONS PAC RÉALISÉES

FORMATION
INITIALE

161
CONTRATS
D'APPRENTISSAGES

FORMATION CONTINUE EN
GESTION D'ENTREPRISE

17
JEUNES AGRICULTEURS
ONT REÇU LEUR
CERTIFICAT EN 2024

3

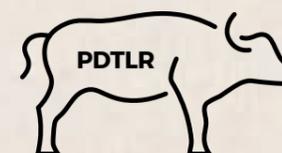
NOUVEAUX PROJETS
LANCÉS EN 2024

**TRIPLE S
MAXI COVER
BIOCHECK**



LANDAKADEMIE

1.824
OFFRES DE COURS
PUBLIÉS SUR LE SITE
INTERNET



950
ÉLEVEURS



16.261
BOVINS VALORISÉS PAR LE LABEL

SITE INTERNET
DE LA CAMPAGNE SSL
"SOU SCHMAACHT LËTZEBUERG"

37.703
VISITEURS UNIQUES

157.215
PAGES LUES

384

PERSONNES ONT REÇU
UN CERTIFICAT
EN 2023/2024

DÉFI N°1

ENTENDRE ET FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES AGRICULTEURS AUPRÈS DES DÉCIDEURS POLITIQUES

En 2024 au Luxembourg, près de 1.822 exploitations valorisent quelques 132.296 hectares à des fins agricoles, horticoles et viticoles, soit près de 51% du territoire.

Alors que la population active agricole est relativement stable depuis 2020, avec 4.600 personnes (dont environ 3.531 de main-d'œuvre familiale et 1.066 de la main-d'œuvre salariée (ouvriers agricoles), hors journaliers), le nombre d'exploitations et donc de chefs d'exploitations, ne cesse de décroître depuis des années.

Continuer à entendre et relayer la voix de ces entrepreneurs de moins en moins nombreux, maillons pourtant indispensables au pays en termes de souveraineté alimentaire, d'entretien des paysages et de développement rural, est devenu un enjeu crucial.



1.1 • Entendre la voix des agriculteurs

La Chambre d'Agriculture : des agriculteurs élus, par et pour les agriculteurs.

Instaurée par la Loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale, la Chambre d'Agriculture du Luxembourg constitue, auprès de l'État, l'organe officiel consultatif, représentatif et professionnel des intérêts des agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs.

L'Assemblée plénière, relais de tous les agriculteurs à la Chambre d'Agriculture

Les agriculteurs élisent leurs représentants pour cinq ans qui deviennent alors membres de l'Assemblée plénière, organe souverain de la Chambre. La composition de cette Assemblée, arrêtée par effet de Loi du 7 juillet 1987, inclut 19 membres effectifs et 19 suppléants, dont 15 agriculteurs, 3 viticulteurs et 1 horticulteur. Ce sont ensuite les membres de l'Assemblée plénière qui élisent le Président de la Chambre d'Agriculture pour cinq ans.

En avril 2024, année d'élection, la Chambre d'Agriculture a accueilli un nouveau Président en la personne de Christian Hahn.



Originaire de Roodt/Ell, Christian Hahn exploite une ferme familiale spécialisée dans la culture de 156 variétés de courges, l'élevage de 60 vaches allaitantes et 60 vaches laitières, ainsi que la production de céréales et d'énergie via des installations photovoltaïques et une centrale de biogaz.



Membres du secteur agricole

Membres effectifs :

Christian Hahn, Jean-Paul Vosman, Marco Koeune, Louis Boonen, Nico Kass, Guy Feyder, Marc Fisch, Christian Wester, Nora Feyder, Marc Nicolay, Romain Weirich, Carmen Birkel, Marc Elsen, Lynn Jemming, Christian Annet

Suppléants :

Claude Bourg, Caroline Gengler, Gilbert Leider, Marco Clees, Sam Mille, Romain Freichel, Felix Miny, Joé Biver, Nicole Lafleur-Rennel, Jeff Schroeder, Marc Roeder, Charles Welbes, Charel Cannive, Franky Peller, Charel Etringer



Membres du secteur viticole

Membres effectifs :

Paul Funck, Josy Gloden, Michèle Mannes

Suppléants :

Ben Cerqueira, Jeff Konsbruck, Guy Krier



Membres du secteur horticole

Membre effectif :

Conny Van de Sluis

Suppléant :

Jean-Claude Muller

Le rôle de l'Assemblée plénière est d'établir la politique générale de la Chambre d'Agriculture et son cadre administratif. À ce titre, elle est chargée de l'approbation de son budget, de ses comptes clôturés et de son bilan. Elle a également pour mission d'approuver les avis sur les lois touchant le secteur agricole transmis aux autorités publiques.

Elle se réunit autant de fois que jugé nécessaire pour accomplir et assurer son mandat.

L'Assemblée plénière s'est réunie **11 fois** en 2024.

Le Comité de direction, cheville ouvrière de l'Assemblée plénière

Un **Comité de direction** plus restreint et émanant de l'Assemblée plénière constitue l'organe administratif et exécutif de la Chambre d'Agriculture.

Le Comité de direction est composé de cinq membres, élus en mars 2024 pour cinq ans :



Le Comité a pour rôle de :

- Convoquer les sessions plénières et d'en établir l'ordre du jour.
- Définir le budget interne et d'assurer un suivi des comptes annuels.
- Rédiger les avis et propositions législatives ainsi que les amendements à la législation existante à faire adopter par l'Assemblée plénière.
- Nommer des experts et des délégués auprès d'instances officielles.
- Superviser la gestion patrimoniale et le secrétariat général de la Chambre.

Le Comité de direction se réunit très régulièrement et reste en contact permanent avec la Direction.

Le Comité s'est réuni **20 fois** en 2024.

Il s'appuie sur une **équipe administrative** composée de 19 collaborateurs (équivalent à 14,9 ETP), spécialisés dans différents domaines touchant à l'agriculture, et chargés de traduire concrètement les décisions prises par les agriculteurs élus.

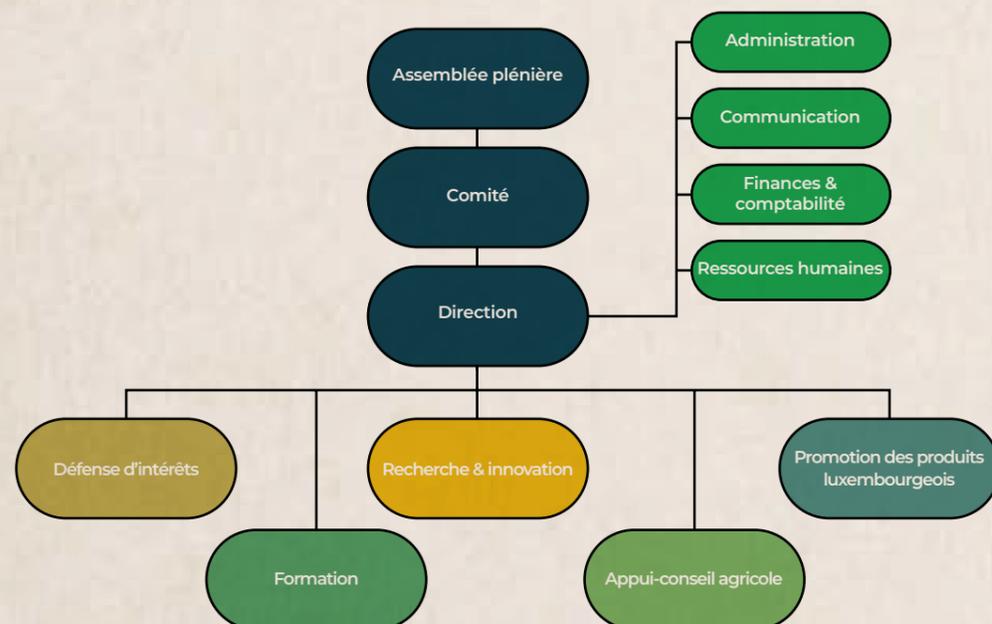


Schéma de fonctionnement de la Chambre d'Agriculture du Luxembourg

1.2 • Faire entendre la voix des agriculteurs

Participation au processus législatif

La défense et la promotion des intérêts du monde agricole comprend à la fois un travail de veille politique, juridique, administrative et technique, mais aussi des actions visant à alerter et orienter les agriculteurs et les décideurs politiques. La Chambre a notamment pour mission d'émettre un avis sur les projets de loi ou de règlement grand-ducal, en particulier ceux concernant les agriculteurs, les viticulteurs et horticulteurs.

Au cours de l'année 2024, la Chambre a reçu **152** demandes d'avis. Les projets de loi respectivement de règlements grand-ducaux présentant un intérêt particulier pour le secteur agricole luxembourgeois ont fait l'objet d'une analyse détaillée. En tout, **23** avis et prises de positions ont été rédigés.

Certains dossiers ont fait l'objet d'une attention toute particulière au cours de l'année 2024, associée à des prises de position formelles, pour certaines encore en discussion.

Relevons notamment les dossiers suivants :

- Le rapport européen sur le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne
- Le projet de loi portant modification de la Loi du 2 août 2023 concernant le soutien au développement durable des zones rurales (loi agraire) ainsi que le règlement grand-ducal portant exécution de l'article 7 de ladite Loi
- Le projet de loi sur l'impôt foncier, l'impôt à la mobilisation des terrains et l'impôt sur la non-occupation de logements
- Le projet de loi relatif aux contrôles et autres activités officielles concernant les maladies animales transmissibles
- Le projet de règlement grand-ducal concernant la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine
- Le projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions pour les appareils de levage en matière d'établissements classés.



Représentation du secteur auprès des décideurs politiques

La Chambre d'Agriculture relaie la voix des agriculteurs dans **près de soixante commissions, comités et conseils d'administration** dans lesquelles elle nomme des représentants. Ces entités relèvent des secteurs agricole, environnemental, de remembrement rural, social, économique, d'aménagement du territoire, statistique, etc. S'ajoutent à cette liste une dizaine de Commissions, Conseils et Comités relatifs à la formation professionnelle des « métiers verts ».

En 2024, la Chambre a particulièrement défendu son secteur en diverses occasions :

Entrevue avec le Premier ministre Luc Frieden le 8 février 2024 à Luxembourg-ville

La Chambre d'Agriculture relaie les doléances des agriculteurs luxembourgeois sur la situation générale du secteur.

Landwirtschaftsdësch le 4 mars 2024 au Château de Senningen

En présence de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, ainsi que du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,

la Chambre d'Agriculture transmet les demandes du secteur sur les sujets des constructions en zone verte, de la protection des eaux, de la réduction des émissions d'ammoniac et du plan stratégique national.

En amont de cette entrevue, la Chambre d'Agriculture avait mis en place plusieurs groupes de travail thématiques, qui associaient des représentants des différents syndicats et groupements du secteur agricole (au sens large du terme).

Ce premier Landwirtschaftsdësch a abouti à la création de trois groupes de travail officiels (« Constructions en zone verte », « Guichet unique » et « Task Force Ammoniac ») dans lesquels la Chambre a nommé des représentants.

La Chambre d'Agriculture a ensuite pu faire des propositions constructives dans le cadre de ces groupes, grâce à l'engagement de ses représentants et à un travail de fond mené au sein de groupes mis en place en interne, en concertation avec l'Assemblée plénière. Les premiers résultats et décisions s'annoncent pour début 2025.



LE TRAVAIL POLITIQUE DE LA CHAMBRE

Dans la suite de ce premier Landwirtschaftsdësch, la Chambre d'Agriculture a par ailleurs élaboré, en étroite concertation avec le Lycée Technique agricole, une proposition permettant à des non diplômés (« Quereinsteiger ») d'obtenir un diplôme agricole pour se conformer aux dispositions de la nouvelle loi agraire. Ainsi, il est désormais prévu de renforcer le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en rajoutant, dans le cadre de la formation agricole actuelle, une option spécifique pour la viticulture et en élaborant une offre de formation continue modulaire spécifique permettant d'acquérir les compétences qui pourraient manquer pour une validation totale.



Wäibaudësch le 11 juillet 2024 au Châteaude Senningen

La Chambre d'Agriculture soutient les représentants du secteur viticole, en présence de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que du ministre du Travail. L'objectif de cet échange étant de simplifier les procédures administratives pour l'embauche de travailleurs saisonniers.

Landwirtschaftsdësch le 12 décembre 2024 au Château de Senningen

En présence de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, ainsi que du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, la Chambre d'Agriculture transmet les demandes du secteur relatives au rapport du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne.

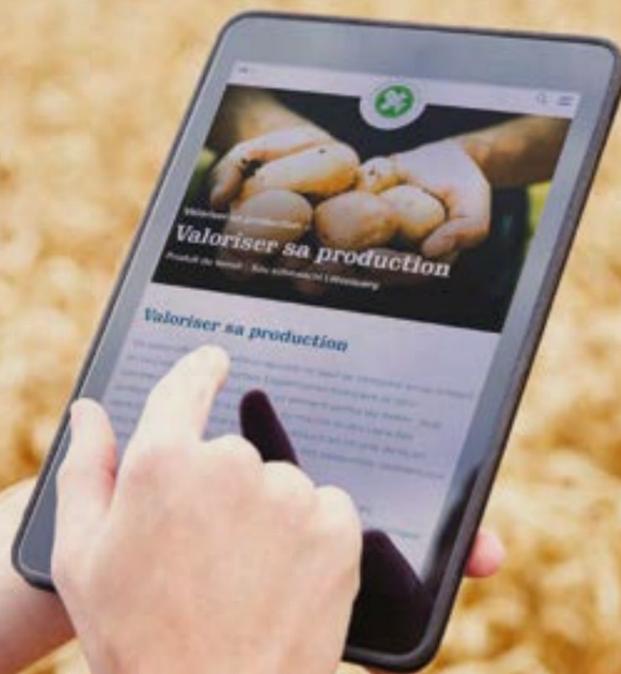
Entrevue avec le Premier ministre Luc Frieden le 6 décembre 2024 à Luxembourg-ville

La Chambre d'Agriculture relaie la position du secteur agricole relative à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur.

Décembre 2024

La Chambre d'Agriculture prend l'initiative de mettre en place un groupe de travail spécifique pour identifier les problèmes de la filière biogaz en vue de soumettre aux décideurs politiques des pistes de réflexion pour soutenir ce secteur en difficulté. Le groupe de travail sera opérationnel à partir de janvier 2025.

RENDRE COMPTE DU TRAVAIL DE LA CHAMBRE AUPRÈS DES AGRICULTEURS



1.3 • Rendre compte du travail de la Chambre auprès des agriculteurs

La Chambre d'Agriculture a le réel souci de communiquer au mieux auprès de ses membres. Pour cela, en complément de ce rapport annuel, elle s'appuie sur divers outils détaillés ci-dessous.

Le site internet, vitrine des services proposés aux agriculteurs

Le site internet de la Chambre d'Agriculture, outre une présentation de ses missions et de son organisation, recense tous les services qu'elle propose. En plus d'un accès à son agenda faisant la liste des événements qu'elle organise ou auxquels elle participe, le site internet offre aux agriculteurs la possibilité de s'enregistrer en ligne pour participer à des modules. Des articles techniques, des informations réglementaires, ou encore les avis déposés sont par ailleurs régulièrement mis en ligne en fonction de l'actualité.

Ainsi en 2024 on compte :

- **98 publications** (articles, avis, fiches techniques, etc.)
- Une **vingtaine d'événements** organisés par la Chambre à destination des agriculteurs
- Le site internet de la Chambre semble de plus en plus plébiscité par les agriculteurs et les acteurs du secteur en général, comme en témoignent les statistiques de fréquentation. En 2024, le site a en effet recensé :
 - **21.322 visiteurs** uniques, soit une progression de + **43,5 %** par rapport à 2023
 - **81.883 pages** lues, soit une progression de + **36 %** par rapport à 2023
- À noter que ce site comprend également un volet « grand public » qui a pour objectif de présenter les chiffres et les atouts de l'agriculture luxembourgeoise mais aussi le label Produit du terroir et la campagne Sou schmaacht Lëtzebuerg.

La page Facebook, relais des informations urgentes ou spécifiques

La page Facebook de la Chambre d'Agriculture est principalement utilisée en vue de relayer des informations techniques et parfois politiques aux agriculteurs dont ils doivent rapidement prendre connaissance.

En 2024, cet outil a recensé :

- **1.334 abonnés**, dont 315 nouveaux
- **9.700 visites** (+366 %)
- **173 publications** (+154 %)
- **54.100 personnes** touchées par les publications (+313 %)
- **4.400 interactions** avec le contenu (+853 %)
- **2.200 clics** sur un lien (+358 %)

Ces résultats confirment l'intérêt de cette page, de plus en plus suivie par les agriculteurs luxembourgeois.

Une newsletter digitale périodique pour informer sur l'avancée des dossiers

Ce bulletin d'informations, lancé à la fin de l'année 2022, est l'occasion de faire un point général sur l'ensemble des projets sur lesquels travaille la Chambre, mais surtout de communiquer des informations importantes au secteur (agriculteurs, prescripteurs, experts).

En 2024, 10 newsletters ont été envoyées à quelques 2.400 abonnés.

On note qu'avec un taux d'ouverture moyen de 76,5%, cette newsletter est un vrai succès.

Une présence lors des événements publics à portée agricole

Cette année, la Chambre d'Agriculture a pris part à l'événement Bauerenhaff an der Stad organisé par la Lëtzebuerger Landjugend et Jongbaueren, qui s'est tenu durant le week-end du 2 et 3 avril. Ce fut l'occasion de mettre en avant la richesse des produits locaux et ainsi de valoriser le savoir-faire des producteurs luxembourgeois.

La Chambre d'Agriculture a également tenu un stand à la Foire Agricole d'Ettelbruck qui s'est déroulée du 5 au 7 juillet 2024. Cet événement, majeur pour la profession, constitue un point de rencontre essentiel pour la Chambre afin de dialoguer à la fois avec ses membres et le grand public. En 2024, la participation de la Chambre a été particulièrement marquée par la célébration du 30^e anniversaire du label **Produit du Terroir Lëtzebuerg Rëndfleesch**. Dans ce cadre, un programme varié a été mis en place, visant à renforcer les liens avec les éleveurs du label, ses partenaires essentiels, ainsi qu'à sensibiliser les consommateurs. Un « photobooth » sur le stand permettant aux visiteurs de se prendre en photo devant un paysage agricole a rencontré un franc succès. Plus de 300 photos ont ainsi été prises, dont une avec le Grand-Duc héritier et sa famille ! Enfin, ce stand a été l'occasion pour les agriculteurs de se renseigner directement auprès d'experts sur le thème essentiel de la sécurité au travail.



Stand de la Chambre d'Agriculture à la foire agricole d'Ettelbruck

DÉFI N°2

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES CULTURES ET DES TECHNIQUES PERFORMANTES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU ET DES TERRES AGRICOLES

L'agriculture luxembourgeoise, bien que relativement modeste en taille, joue un rôle important dans la gestion des terres et des écosystèmes du pays. Cependant, elle est confrontée à plusieurs défis environnementaux comme la pollution des sols et des eaux, la perte de la biodiversité, ou encore le changement climatique. La Chambre d'Agriculture s'efforce de répondre à ces challenges par l'accompagnement des agriculteurs dans la diversification des cultures et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales, l'amélioration de la gestion de l'eau et de la fertilisation. Cet accompagnement peut prendre la forme de formations courtes et personnalisées (modules) ou de projets avec des partenaires. Ces initiatives visent à concilier production agricole performante et préservation de l'environnement tout en soutenant les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables.

Les modules sont réalisés à la demande des agriculteurs. Ils sont forfaitisés et remboursés par l'Etat à des taux variant entre 50% et 100%, le solde étant à la charge de l'agriculteur. En 2024, les conseillers de la Chambre d'Agriculture ont dispensé 726 modules.

2.1 • Les modules « biogaz » et « plan de fumure » pour une bonne utilisation et une réduction des engrais

Réaliser un plan de fumure est essentiel pour optimiser les apports en fertilisants en fonction des besoins réels des cultures, tout en évitant les gaspillages et les excès responsables de pollutions environnementales (nitrates, eutrophisation). Il permet de respecter les réglementations agricoles, de réduire les coûts en maîtrisant les doses, et de préserver la fertilité des sols à long terme. Ce plan prend en compte les spécificités du sol, des cultures et des effluents d'élevage, garantissant ainsi une agriculture durable, productive et économiquement rentable. De plus, il facilite le suivi agronomique et la traçabilité des pratiques agricoles.

Les deux modules « Plan de fumure » et « Biogaz » dispensés par la Chambre d'Agriculture sont liés dans la mesure où l'objectif du module « Biogaz » est de calculer les flux (entrées et sorties) de matières organiques afin d'élaborer le plan de fumure de l'exploitation.

En 2024, 67 agriculteurs ont ainsi bénéficié du module « Biogaz » et 407 du module « Plan de Fumure ».

2.2 • Un encadrement pour la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques



Le module « Cultures arables »

Il a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la conduite performante de leurs cultures arables, en optimisant notamment le recours aux produits phytosanitaires « la bonne dose au bon moment au bon endroit » pour éviter surdosages et excès d'utilisation.

En 2024, 49 agriculteurs se sont fait conseiller par la Chambre sur les cultures arables.

Les newsletters de conseil de la Chambre

Pflanzenschutzstrategie

Il s'agit de fiches portant sur la protection phytosanitaire en grandes cultures publiées au cours de la saison par le service de conseil agricole de la Chambre d'Agriculture. Elles contiennent des stratégies et des recommandations d'application des produits phytosanitaires en fonction des éléments agronomiques et environnementaux (ex. protection des eaux, des abeilles...).

Au total, 4 éditions ont été publiées au cours de l'année 2024 sur le site internet de la Chambre.

Planzebau Aktualität

Il s'agit d'un bulletin de conseil agronomique indépendant sur la production végétale en grandes cultures. Il est édité en moyenne toutes les deux semaines durant les phases de développement des cultures et adapté aux conditions pédoclimatiques de l'année culturale. Ce bulletin est mis notamment à la disposition des participants du module « Cultures arables ».

Au total, 16 éditions ont été publiées au cours de l'année 2024 et diffusées à 143 destinataires.

Projet Sentinelle

Financé par le Ministère de l'Agriculture et dirigé par le LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology), ce projet porte sur la surveillance des principales maladies et ravageurs dans le colza et les céréales. Concrètement, cette surveillance est associée à un service d'alerte et de recommandations en termes de mesures de contrôle de ces maladies et ravageurs par le biais de publications régulières de fiches « Sentinelle ». La stratégie pour la protection des plantes est élaborée en association avec un expert de la Chambre d'Agriculture. Ces fiches sont relayées par le biais du site internet de la Chambre.

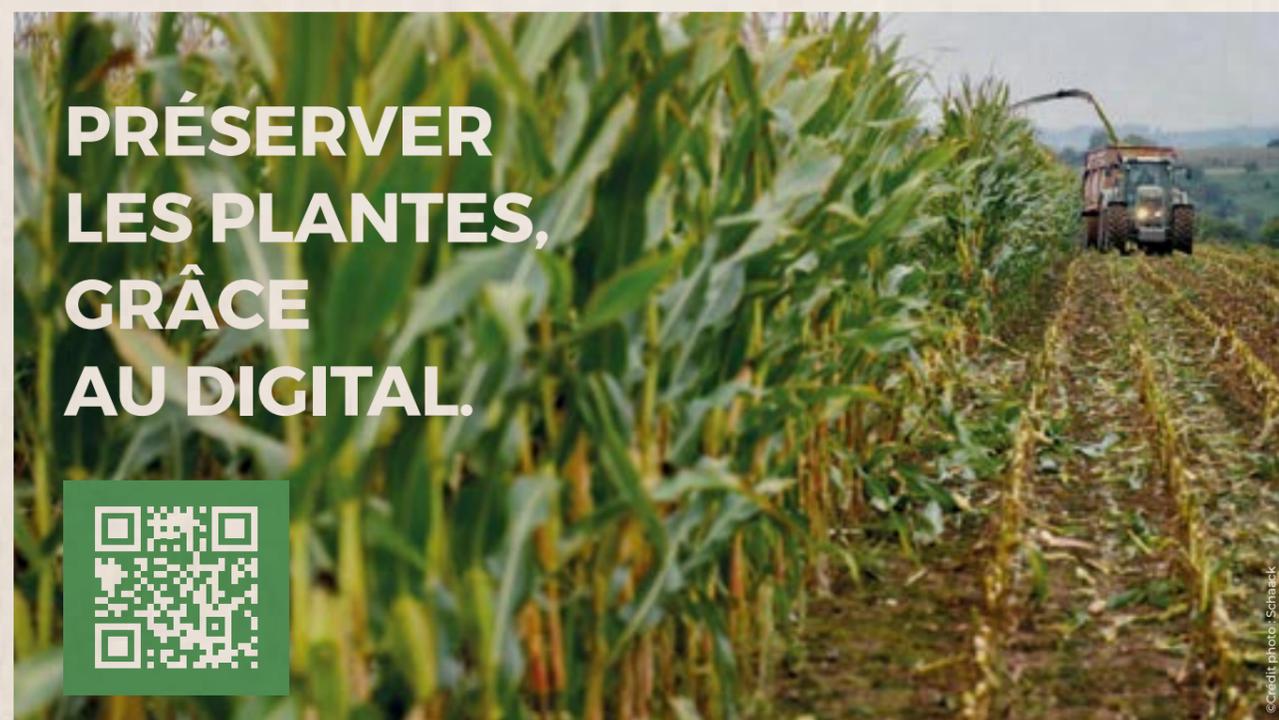
Au total, 33 éditions ont été publiées sur le site internet de la Chambre d'Agriculture au cours de l'année 2024.

« Digital Pilot Farms », un projet pour optimiser le recours aux herbicides

« Digital Pilot Farms » est un projet de recherche issu d'un appel d'offre du Ministère de l'Agriculture de 2018 qui s'aligne sur le plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques publié en décembre 2017. Projet pluriannuel de 2019 à 2024 réalisé en partenariat avec le LIST, il se concentre sur l'optimisation du recours aux herbicides et fongicides dans le cadre de la lutte contre les adventices et les champignons nuisibles dans des cultures de blé et maïs. Ces types de produits phytosanitaires sont en effet les plus utilisés dans l'agriculture luxembourgeoise.

L'objectif général consistait donc à encadrer et orienter les agriculteurs participant aux essais vers une application de ces produits phytosanitaires plus ciblée, sûre, réduite et donc durable. Pour cela, des variantes de traitement alternatives (chimiquement optimisée; partiellement chimique et mécanique; entièrement mécanique) ont été comparées aux seuls traitements chimiques habituels de l'exploitation, ce qui a permis de réduire l'utilisation d'herbicides et de fongicides.

Des solutions innovantes ont également été élaborées et testées comme un outil d'aide à la décision développé dans le cadre de ce projet. Celui-ci est actuellement en ligne pour une utilisation gratuite sur le site <https://swem.list.lu>. Il donne accès à l'agriculteur à des informations sur les possibilités de traitements des adventices par type de culture (produits autorisés, fréquence et dose) en fonction des données météorologiques enregistrées à proximité de son exploitation.



Mise en place d'un réseau thématique pour la réduction des produits phytosanitaires

La Chambre d'Agriculture est en cours d'élaboration d'un projet qui visera à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (PPP) au Luxembourg. Il s'agira d'un réseau collaboratif, dynamique et ouvert, qui rassemblera des agriculteurs, des experts et des partenaires pour identifier des solutions pratiques permettant une utilisation responsable des PPP.

Les agriculteurs seront rassemblés en groupes thématiques, accompagnés par des animateurs de groupe, afin de favoriser les échanges et mettre en œuvre des pratiques innovantes sur leurs exploitations. Le projet s'appuiera également sur un comité d'experts qui réalisera une veille scientifique et évaluera des solutions adaptées aux différents secteurs agricoles. En parallèle, des actions

de vulgarisation et de formation seront organisées pour diffuser les bonnes pratiques à un large public d'agriculteurs, en collaboration avec des réseaux nationaux et internationaux. L'objectif final sera de renforcer l'autonomie des agriculteurs et de favoriser une gestion responsable et durable des produits phytosanitaires au Luxembourg.

En 2024, le concept du projet a été élaboré et présenté à l'ASTA. Des premiers échanges avec des partenaires ont eu lieu, posant les bases d'une collaboration future. Ces discussions se poursuivront en 2025, avec pour objectif un démarrage officiel du projet prévu pour la deuxième moitié de l'année.





2.3 • Une attention particulière pour les agriculteurs dont les exploitations sont situées en zone de protection des eaux

Au Luxembourg, malgré les efforts déployés, l'Administration de la gestion de l'eau constate que les nitrates et les pesticides d'origine agricole contribuent toujours significativement à la dégradation des masses d'eau de surface et souterraine, impactant négativement la biodiversité et divers milieux naturels.

L'état qualitatif des masses d'eau souterraine, évalué en 2021 à partir du réseau de la directive cadre eau (DCE), montre ainsi que toutes les masses d'eau souterraine définies pour le Grand-Duché ont connu des dépassements des normes de qualité en termes de produits de dégradation de produits phytopharmaceutiques (métabolites) ou de la minéralisation des fertilisants utilisés principalement dans l'agriculture.

Pour répondre à cette problématique prégnante, la Chambre d'Agriculture travaille sur plusieurs fronts :

- Informer et former les agriculteurs sur ce sujet grâce au module « Zone de protection des eaux » ;
- Fournir un conseil sur mesure dans des cas spécifiques grâce au module « Conseil agricole intégré » ;
- Proposer aux agriculteurs des cultures alternatives économes en intrants ;

Le module « Zone de protection des eaux »

Le module « Zone de protection des eaux » a donc pour objectif :

- d'accompagner les agriculteurs, dont l'exploitation est située dans une de ces zones, dans la mise en œuvre des mesures de protection en réalisant des plans de travail spécifiques pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau ;
- de sensibiliser et former les agriculteurs sur les dernières techniques de culture pertinentes pour la protection de l'eau grâce à des démonstrations thématiques et des visites sur le terrain.

En 2024, 191 agriculteurs ont ainsi été formés pour adopter des techniques respectant la qualité de l'eau.

Le module « Conseil agricole intégré »

Afin d'accompagner les agriculteurs dans des moments charnières de l'histoire de leur exploitation, la Chambre d'Agriculture a mis en place le module « Conseil agricole intégré ». Il s'agit d'une réelle opportunité pour l'agriculteur de bénéficier d'un conseil « sur mesure » pour son exploitation.

Ce module est en effet activé selon trois cas de figure :

- si un jeune reprend une exploitation.
- si un agriculteur s'établit sur un nouveau site en zone verte.
- si une exploitation envisage un investissement majeur. (>150.000 €) et est en même temps fortement concernée par des zones protégées.

7 participants ont été concernés en 2024.

Mise en place de cultures spécialisées peu gourmandes en intrants

Le module « Cultures spécialisées »

Il a pour objectif de développer une stratégie pluriannuelle concernant l'intégration de cultures spécialisées (légumes, herbes aromatiques, fruits) dans l'exploitation dans un objectif de diversification de la production.

En 2024, 5 agriculteurs ont été conseillés par la Chambre. Ce module peut également être l'occasion de mettre en place des cultures spécialisées peu gourmandes en intrants.

Les cultures alternatives

Depuis plusieurs années, la Chambre cherche à mettre en place des cultures alternatives au maïs dans les zones de protection des eaux. L'objectif de ces cultures est d'assurer aux agriculteurs des revenus similaires, voire supérieurs, à ceux du maïs, tout en étant moins intensives en termes de temps de travail, de fertilisation et de protection phytosanitaire. Alors que la production de ces cultures alternatives ne pose généralement pas de problèmes majeurs d'un point de vue agronomique, leur commercialisation au Luxembourg est un point central qui peut rendre difficile leur intégration dans les assolements des exploitations.

Le miscanthus

Le miscanthus constitue un véritable filtre naturel dans les champs de culture pour dépolluer les terres des nitrates présents dans les traitements et engrais chimiques. Son système racinaire permet également de maintenir et d'éviter les éboulements d'un sol en pente. En 2024, malgré les efforts de la Chambre d'Agriculture pour promouvoir cette culture, seulement 2,3 ha de miscanthus ont été replantés dans une exploitation située en zone de protection des eaux.

La Chambre d'Agriculture espère néanmoins convaincre davantage d'agriculteurs à cultiver du miscanthus en 2025. Pour cela, elle a organisé, en partenariat avec le Syndicat des Eaux du Sud, le 14 novembre 2024 une visite de terrain à Meispelt sur la culture de miscanthus avec des spécialistes et des agriculteurs « témoins », intitulée : « **La rentabilité du miscanthus dans les zones de protection des eaux** ». Un spécialiste de l'Université de Bonn, a pu présenter son projet MisKaRe : « Miscanthus dans l'utilisation en cascade : potentiel de rétention des surfaces de culture permanente sur les processus de formation de ruissellement pour réduire les risques d'inondation & utilisation de la biomasse dans les chaînes de valeur régionales ». Les agriculteurs cultivant déjà du miscanthus ont pu témoigner auprès des participants. **70 agriculteurs** luxembourgeois étaient présents à cet événement, démontrant leur intérêt pour des solutions durables pour la protection de l'eau et l'agriculture dans le futur.



La silphie

La silphie perfoliée est une plante pérenne aux multiples atouts agricoles et environnementaux. Elle offre un rendement élevé en biomasse pour la méthanisation ou le fourrage, tout en nécessitant peu d'intrants et d'irrigation après implantation. Son système racinaire profond améliore la structure des sols et limite l'érosion, tandis que sa floraison mellifère favorise la biodiversité et les pollinisateurs. C'est donc une plante idéale à cultiver notamment en zone de protection des eaux.

La Chambre d'Agriculture s'intéresse à cette plante depuis 2019, année où une première expérimentation a été mise en place avec un hectare de silphie sur le plateau de Steinsel.

La Chambre est fière d'annoncer qu'en 2024, cette culture a pu être étendue pour la première fois de manière significative avec un total de **11,24 hectares**.

L'implantation résulte d'un travail de coopération réussi entre la Chambre d'Agriculture et le prestataire de services Silphie du Danube - Metzler & Brodmann Saaten GmbH. Les contrôles réguliers (culture et prélèvement d'échantillons de sol pour en mesurer la teneur en nitrates) effectués par la Chambre d'Agriculture n'ont révélé aucune anomalie et ont confirmé une fois de plus l'intérêt de la culture de silphie en zones de protection des eaux.



Visite du terrain à Meispelt sur la culture du miscanthus



Implantation de silphie à Steinsel

2.4 • La lutte contre l'érosion des sols

L'érosion désigne le déplacement de sol sous l'action combinée de la gravité et des éléments naturels tels que le vent, la pluie et le ruissellement de l'eau. Ce phénomène altère les sols, et représente un danger pour leur fertilité qui risque de s'accroître avec le réchauffement climatique. Au Luxembourg, l'érosion concerne prioritairement les terres arables (45% de la surface agricole utile nationale) tandis que les prairies permanentes (55% restants) en sont épargnées. Différents degrés d'érosion sont établis allant de très faible et faible jusqu'à moyen et élevé. En 2022 on recensait parmi les 55.800 ha de terres arables luxembourgeoises, 4% présentant un risque très faible, 19% un risque faible, 6% un risque moyen et 2% un risque élevé. Les 69% restants ne présentaient pas de risques érosifs.

C'est pour répondre à cette problématique essentielle que la Chambre d'Agriculture, a lancé le projet « Maxi cover » en collaboration avec deux agriculteurs du nord du Luxembourg. Ce projet biennuel (2024-2026)

a pour objectif principal de maximiser la couverture du sol, tant dans le temps que dans l'espace, sur des parcelles ayant des rotations typiques (orge/maïs/blé) pour le Luxembourg. Le projet explore des techniques innovantes, telles que le semis direct, le semis par drone et l'implantation par sous-semis dans des cultures comme le maïs et le colza.

En octobre 2024, une journée technique réunissant 120 agriculteurs intéressés, a été organisée à Feulen, pour aborder les techniques d'implantation et de destruction des couverts végétaux. D'autres journées techniques seront prévues en 2025, animées par des experts reconnus, comme Frédéric Thomas et Konrad Schreiber, spécialistes de l'agriculture de conservation des sols. Une formation dédiée aux conseillers agricoles sera également organisée pour explorer en détail les bienfaits des couverts végétaux.

JOURNÉE DE FORMATION À FEULEN SUR LES TECHNIQUES D'IMPLANTATION ET DE DESTRUCTION DES VÉGÉTAUX.



Gérer vos finances du quotidien devient un jeu d'enfant.

OPERA PLUS : l'essentiel de vos services bancaires et plus encore.

- Gratuit la première année
- Cartes Visa Debit & Gold incluses
- Aucun frais de tenue de compte
- Un conseiller personnel
- + d'autres avantages

Plus d'infos sur www.raiffeisen.lu ou dans votre agence la plus proche.

*sous réserve d'acceptation du dossier par la banque ** Visa Debit disponible à partir de l'été 2025



BANQUE RAIFFEISEN S.C. - Smartphone non inclus

DÉFI N°3 BOOSTER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES AGRICULTEURS PAR LA MODERNISATION DES OUTILS

La digitalisation des données relatives aux exploitations agricoles constitue un enjeu primordial pour la Chambre d'Agriculture qui travaille depuis plusieurs années sur l'adaptation d'un outil de gestion agricole français aux spécificités des exploitations luxembourgeoises. Cette étape est en effet essentielle pour moderniser et professionnaliser la gestion agricole tout en répondant aux exigences administratives et environnementales.

3.1 • Mes parcelles.lu : un outil digital pour simplifier la gestion des exploitations agricoles.

C'est ainsi qu'en 2024, l'outil MesParcelles.lu a été finalisé et commencé à être utilisé par la Chambre.

MesParcelles.lu est en effet conçu pour simplifier la gestion des exploitations agricoles en permettant aux agriculteurs de centraliser et de suivre digitalement toutes les informations liées à leurs parcelles.

Il permet entre autres de :

- **Simplifier la gestion des données** en regroupant les informations sur les cultures, les traitements, les rendements et les rotations des parcelles.
- **Apporter un appui en termes de conformité réglementaire** en aidant à respecter les obligations légales (ex. : déclarations PAC, cahiers de culture).
- **Gagner du temps** par l'automatisation des tâches administratives et la génération de rapports rapides.
- **Optimiser des pratiques agricoles** par l'analyse des données pour améliorer la productivité et la durabilité de l'exploitation.

Enfin, cette plateforme est très intuitive et disponible en ligne pour une utilisation flexible.

En 2024, une dizaine d'agriculteurs réalisant leur plan de fumure avec la Chambre ont pu bénéficier de cet outil. En 2025, ce logiciel sera déployé pour l'ensemble des agriculteurs réalisant leur plan de fumure avec la Chambre et intéressés par cette solution digitale.



3.2 • Démonstration d'une machine de semis direct à la Foire Agricole d'Ettelbruck



Informers les agriculteurs des possibilités de performance économique qui leur sont offertes par la modernisation des outils agricoles est également au cœur des préoccupations de la Chambre d'Agriculture. C'est ainsi qu'à l'occasion de la Foire Agricole d'Ettelbruck (du 5 au 7 juillet 2024), la Chambre d'Agriculture proposait sur son stand une démonstration de machine de semis direct. Ce type d'engin a la particularité de semer directement dans un sol non travaillé (sans labour ni travail superficiel), favorisant la conservation des sols et réduisant les coûts d'exploitation.

DÉFI N°4 PROTÉGER LES TROUPEAUX CONTRE LA PROPAGATION DES GERMES INFECTIEUX

Le Projet Biocheck, une réponse aux nouvelles exigences en matière de biosécurité

La biosécurité est cruciale pour protéger les élevages contre les maladies infectieuses. La nouvelle législation sur la santé animale (Animal Health Law) impose aux agriculteurs de prouver le respect des mesures de biosécurité.

Pour les aider, la Chambre d'Agriculture, l'ALVA et les vétérinaires luxembourgeois proposent gratuitement depuis novembre 2024, l'outil « BIOCHECK », développé par l'Université de Gand. Ce dispositif permet aux agriculteurs, en lien avec leur vétérinaire, d'évaluer à l'aide d'une « check-list » spécifique et du programme Biocheck, la conformité de leur exploitation bovine, porcine ou avicole, en termes de biosécurité. Les résultats permettent d'identifier des pistes d'amélioration et servent à établir un plan de mise en œuvre personnalisé. Les résultats des audits restent anonymes.

Concrètement, les audits Biocheck peuvent être réalisés directement à la demande des éleveurs auprès de leur vétérinaire. La signature d'une convention entre agriculteur et vétérinaire formalise cet accompagnement.



En fin d'année 2024, 26 agriculteurs du secteur porcin ont souscrit à cet outil et ont été audités pour une première fois.

L'objectif de l'année 2025 sera d'augmenter la participation des agriculteurs des secteurs bovin, porcin et avicole à ce dispositif, et ainsi de les aider dans une bonne implémentation de mesures de biosécurité afin de mieux protéger leurs troupeaux face aux maladies contagieuses.



DÉFI N°5 FORMER LES AGRICULTEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

5.1 • Découvrir et comprendre les différents métiers du « secteur vert » grâce à la formation professionnelle initiale

La Chambre d'Agriculture du Luxembourg joue un rôle clé dans la mise en place des formations initiales du secteur agricole. Elle veille à l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques de l'agriculture moderne, en intégrant les évolutions technologiques et environnementales. En collaboration avec les acteurs locaux, elle garantit une formation de qualité, préparant ainsi les jeunes agriculteurs aux défis du secteur. Ces formations contribuent à renforcer la compétitivité et la durabilité des exploitations agricoles luxembourgeoises. En soutenant les compétences professionnelles, la Chambre d'Agriculture assure ainsi l'avenir de l'agriculture du pays.

La Chambre, pivot de l'apprentissage dans les « métiers verts »

La Chambre d'Agriculture, en tant que chambre patronale, est en charge de l'encadrement des formations dans le « secteur vert ». Son rôle est d'une part, d'attribuer le « droit de former » aux entreprises formatrices, d'autre part, de mettre en relation apprentis et entreprises et enfin de gérer les contrats d'apprentissage. Le conseil à l'apprentissage est assuré en collaboration avec un responsable rattaché à la Chambre des Métiers.



LA CHAMBRE ENCADRE LES FORMATIONS SUIVANTES :



**EN 2024, LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE A GÉRÉ
161 CONTRATS D'APPRENTISSAGE
DANS LES MÉTIERS VERTS DONT
92 NOUVEAUX CONTRATS.**



Participation aux Commissions consultatives encadrant la formation professionnelle des métiers verts.

La Chambre assure la nomination d'un nombre important de membres auprès des commissions, comités et conseils en relation avec la formation professionnelle initiale et continue.

Le CCP ouvrier agricole, une nouvelle formation au Luxembourg

Les travaux investis depuis 2021 sur la formation « CCP ouvrier agricole » ont été concrétisés en 2024 par le décernement des **cinq premiers diplômes** dans ce métier. Les étudiants concernés ont tous trouvé rapidement du travail et une nouvelle promotion de 10 apprentis a vu le jour en 2024, ce qui confirme l'intérêt pour ce nouveau diplôme.

Les formations régionales

La Chambre entretient des liens étroits avec les organismes de formation régionaux (de la « Grande Région »), notamment concernant les formations aux métiers de la viticulture et de soigneur d'équidés, qui font l'objet d'une formation transfrontalière.

Pour l'année scolaire 2023/2024 la Chambre d'Agriculture a géré **17 contrats** d'apprentissages transfrontaliers. Pour 2024/2025, trois nouveaux contrats ont été établis.

5.2 • Gagner et valider des compétences grâce à la formation professionnelle continue

La Chambre a pour mission d'encourager et de faciliter l'accès aux formations continues dans le secteur agricole pour les agriculteurs et leurs conseillers. En effet, c'est par la formation continue que ceux-ci peuvent s'ouvrir à de nouvelles techniques, perfectionner leurs pratiques, et ainsi participer à une agriculture économiquement performante et toujours plus respectueuse de l'environnement.

Une publication périodique de l'offre en formation continue

La Chambre d'Agriculture publie dans l'agenda de son site internet les activités de transferts de connaissances organisées par les différentes organisations agricoles. Le calendrier indique, pour chaque activité, si elle peut être comptabilisée dans le cadre de la prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel (LPP), « la formation continue en gestion d'entreprise » (FCGE) et/ou le renouvellement Sprëtzpäss.

De nombreux avis sur des dossiers transmis par la Chambre pour accord de financement

En 2024, la Chambre d'Agriculture a centralisé et avisé **47** dossiers de formation continue soumis par des entités formatrices. Ces dossiers ont été transmis ultérieurement au Ministère en vue de l'allocation d'aides. Deux dossiers concernaient des activités organisées par des associations en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

La formation continue pour les conseillers agricoles

Une formation continue adéquate des conseillers agricoles contribue à assurer un niveau de qualité élevé des services de conseil prestés. Étant donné la grande diversité des secteurs d'activités (production végétale, production animale, viticulture, horticulture, apiculture...) et notamment la spécialisation des différentes organisations, la priorité a été donnée à la méthode de vulgarisation. Le système de formation continue se base sur le cycle de formation CECRA (Certificate for European Consultants in Rural Areas) (www.cecra.net). En début d'année 2024, **deux** modules ont été organisés. Un bilan intermédiaire avec le prestataire, en vue de revoir la stratégie de formation continue et d'adapter éventuellement l'offre, sera réalisé au printemps 2025.

Un soutien pour les stages à l'étranger

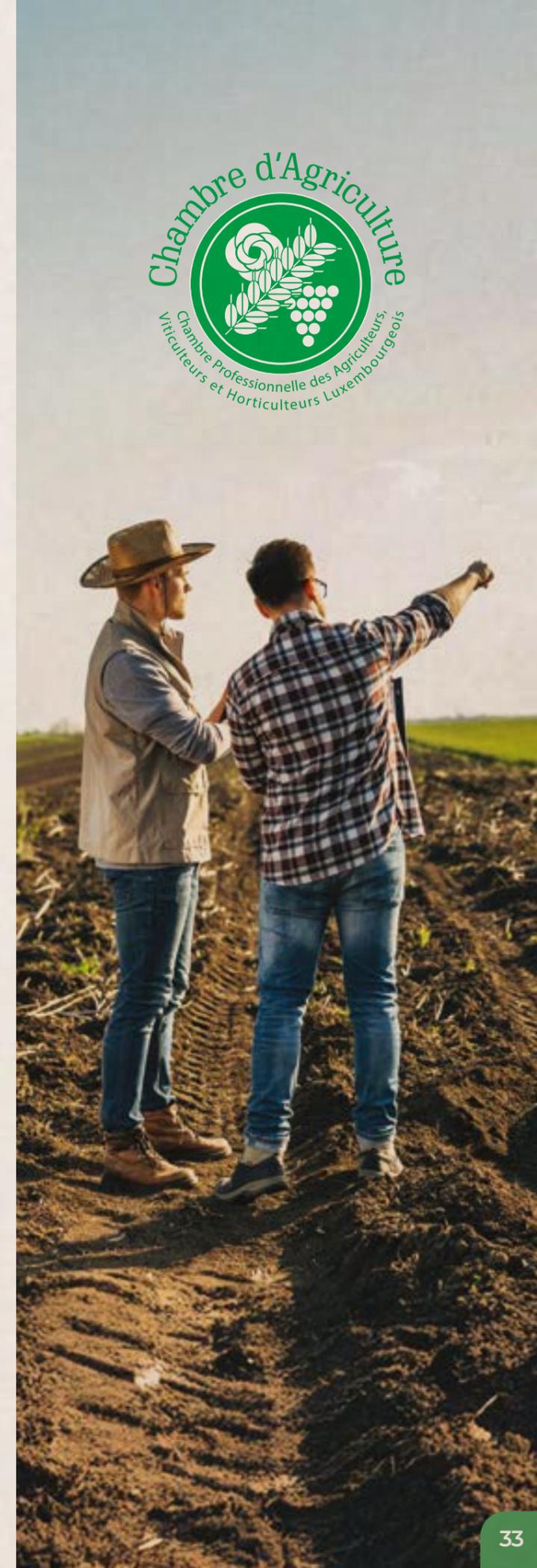
Tout jeune agriculteur doit effectuer avant son installation un stage à l'étranger afin d'être éligible à certaines aides. Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture a pour rôle d'informer les jeunes sur les modalités pour accéder, en tant que stagiaires, à une aide financière.

En 2024, la Chambre a préparé **10** demandes de validation de stages et traité un très grand nombre de demandes de renseignements sur les procédures.

Formation en gestion d'entreprise

La Chambre d'Agriculture assure, avec le Lycée Technique agricole, l'organisation de la « formation continue en gestion d'entreprise » (FCGE). Cette formation d'une durée de 90 heures est obligatoire pour les jeunes agriculteurs dans le contexte du régime d'aide à l'installation prévu par la loi agraire.

En 2024, 17 jeunes agriculteurs ont reçu leur certificat. En juin 2024, un nouveau groupe de 20 jeunes agriculteurs a commencé cette formation. Au total, 317 jeunes agriculteurs ont suivi cette formation à la gestion d'entreprise depuis le 13 janvier 2010.



DÉFI N°6

APPUYER LES AGRICULTEURS DANS LEURS DÉMARCHES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

6.1 • Un appui conseil juridique et administratif à la disposition des agriculteurs

Une des particularités des entreprises agricoles est que les agriculteurs sont confrontés à une multitude de questions juridiques et administratives qui relèvent de champs parfois très différents. Ceci oblige les chefs d'exploitations à se faire régulièrement conseiller par des experts.

conflictuels relevant d'un appui-conseil très spécifique) et administratives qui se posent à eux. Ces sujets sont le plus souvent relatifs au droit foncier, aux baux ruraux, à la formation, à l'installation, à la transmission d'exploitation et au départ en retraite.

C'est ainsi que les agriculteurs peuvent compter sur la Chambre pour être assistés dans toutes les questions juridiques générales (hors volets



En 2024, les dossiers suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Les procédures d'autorisation de recouvrement des réservoirs à purin/lisier aériens
- La facture électronique
- Les dérogations pour l'épandage de lisier, de purin ou de digestat pendant la période d'interdiction d'épandage
- Les procédures de commodo, notamment concernant les appareils de levage
- Les contrôles de l'ITM et le droit du travail en général
- Le programme d'éradication de l'IBR
- La construction en zone verte et les procédures y relatives
- Les questions relatives à la nouvelle notion « d'agriculteur actif » et aux conséquences sur les agriculteurs, notamment la perte du statut et des primes en cas de retraite et/ou d'atteinte de l'âge de 72 ans

De plus, la Chambre a organisé une grande campagne d'information sur le droit et la sécurité au travail en 2024. Elle a également réalisé un conseil personnalisé sur demande, notamment sur les sujets précités.

En 2025, la Chambre poursuivra entre autres ses efforts dans le domaine du droit et de la sécurité au travail et continuera à fournir un conseil personnalisé aux agriculteurs qui la contactent au sujet de toutes leurs questions administratives et juridiques.

6.2 • Accompagner les agriculteurs dans la digitalisation de leur déclaration PAC (Politique Agricole Commune)

Depuis 2020, la déclaration PAC doit se faire obligatoirement par voie électronique. Ayant le souci d'aider les agriculteurs encore peu à l'aise avec ces outils digitaux, la Chambre assure, pour ceux qui le souhaitent, la préparation de leur déclaration PAC.

Suivi des déclarations PAC par la Chambre d'Agriculture depuis 2020 :

2020	2021	2022	2023	2024
66	122	117	117	155

DÉFI N°7 PROTÉGER LES AGRICULTEURS DANS LEURS TÂCHES QUOTIDIENNES

Le métier d'agriculteur expose à un certain nombre de risques pour la santé et la sécurité des opérateurs. L'exposition aux pesticides, aux machines agricoles dangereuses et aux conditions climatiques extrêmes peut en effet causer des maladies professionnelles, des accidents et des blessures graves. Ces risques peuvent être heureusement en grande partie réduits grâce à l'utilisation d'équipements de protection et de bonnes pratiques.

La Chambre d'Agriculture s'est récemment très investie dans cette thématique essentielle car protéger les agriculteurs dans leurs tâches quotidiennes, c'est les maintenir en bonne santé, et garantir ainsi une production alimentaire stable et de qualité.



Le Projet Triple S

En 2024, la Chambre d'Agriculture du Luxembourg a lancé l'initiative « **Triple S** » (Sécurité et Standards Sociaux avec Système) pour soutenir les exploitations agricoles dans les domaines de la sécurité au travail et du droit du travail. Cette initiative vise en effet à aider les agriculteurs à se conformer aux exigences légales, notamment en matière de sécurité au travail, afin d'éviter des sanctions ou des réductions d'aides financières.

Concrètement, la Chambre a travaillé à l'adaptation d'un outil pratique, le programme FOSTER, aux spécificités luxembourgeoises. Cette solution permet d'évaluer la situation actuelle des exploitations, de planifier des mesures

correctives et de documenter les processus importants. De plus, l'initiative met l'accent sur la sensibilisation et la formation des agriculteurs, en collaboration avec l'Association d'assurance accident (AAA), pour réduire les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole.

Ce travail d'adaptation a été l'occasion pour la Chambre d'analyser des règlements et législations et ainsi d'en proposer des améliorations (cas des engins de levage). Par ailleurs, la Chambre a effectué un travail de recensement de la documentation existante sur le sujet en vue de la diffuser lors des différents événements qu'elle a organisés.



En 2024, le projet Triple S, c'est donc :

- **33 exploitations** qui ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans le déploiement du programme Foster et l'élaboration de processus sur leur exploitation ;
- **5 événements** organisés pour présenter les différents thèmes du projet aux agriculteurs ;
- **Une douzaine d'articles** publiés dans la presse agricole (Lëtzebuurger Bauer, Allianz Info, Alcovit) et sur le site internet de la Chambre d'Agriculture...

... mais aussi de nombreux efforts dans l'amélioration du cadre administratif et législatif !

Dates en 2024	Lieu	Thème traité	Nbre de participants
Du 5 au 7 juillet	Foire Agricole d'Ettelbruck	Atelier Foster sur le stand de la Chambre	33
4 novembre	Hosingen	Conditionnalité sociale	95
21 novembre	Roodt-sur-Syre	Conditionnalité sociale	105
27 novembre	Mertzig	Établissements classés	70
11 décembre	Roost (Bissen)	Premiers secours et protection incendies	45



Événements organisés par la Chambre dans le cadre du projet Triple S



Ainsi, grâce aux efforts communs de la Chambre, du Lycée Technique agricole et de la FEMAL² depuis 2022, la Chambre a réussi en 2024, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, à élaborer une solution avec l'ITM³ pour réglementer les engins de levage agricole dans le cadre de la réglementation des établissements classés.

La Chambre d'Agriculture a aussi mis en place en coopération avec le CGDIS⁴, un concept en matière de protection contre les incendies, qu'elle a mis en place dans le cadre d'un «Projet Pilote» dans 10 exploitations. Les conclusions sur ce projet sont prévues pour la fin janvier 2025 afin de pouvoir le généraliser dès 2025.

La Chambre d'Agriculture a également préparé des lignes directrices pratiques pour les agriculteurs afin de leur permettre de se mettre en conformité avec les critères du droit du travail et les critères de la conditionnalité sociale.

Elle est en train de les tester dans les 33 exploitations ayant déployé le programme Foster, dans l'objectif de pouvoir les mettre à disposition du secteur en 2025.

Dans ce même cadre, elle a réalisée à la demande et en coopération avec le Ministère de l'Environnement, une « check-list » à destination des exploitations agricoles en vue de leur permettre de vérifier si elles disposent des autorisations commodo requises pour leurs exploitations. La Chambre est actuellement en train de tester cette liste dans le cadre du programme Foster afin de pouvoir la mettre à disposition générale du secteur.

En 2025, la Chambre d'Agriculture entend poursuivre ces démarches et s'investir aussi bien dans l'analyse et l'amélioration des conditions administratives et légales que dans l'élaboration et la divulgation d'aides à la gestion.

²Fédération des entreprises du Machinisme Agricole et Industriel du Grand-Duché de Luxembourg

³Inspection du Travail et des Mines

⁴Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours



DÉFI N°8

VALORISER LE TRAVAIL DES AGRICULTEURS LUXEMBOURGEOIS AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

8.1 • Le label « Produit du terroir - Lëtzebuerg » (PDTL), une réponse aux exigences des consommateurs

Depuis plusieurs années, les consommateurs luxembourgeois manifestent un intérêt croissant pour l'origine locale des produits agricoles, privilégiant la qualité, la traçabilité et le soutien aux producteurs nationaux.

Selon une étude de TNS Ilres⁵ réalisée en 2023 :

- **83%** des résidents font particulièrement attention à consommer des produits régionaux ;
- **98%** indiquent acheter des produits du Luxembourg, au moins de temps en temps ;
- **96%** jugent de bonne qualité les produits issus de l'agriculture luxembourgeoise ;
- **79%** sont prêts à payer plus cher les produits alimentaires pour garantir un revenu correct aux agriculteurs.

Le label « Produit du Terroir » déposé par la Chambre d'Agriculture et portant sur les trois produits viande bovine, blé et pomme de terre, en garantissant l'authenticité et l'origine luxembourgeoise des denrées, répond pleinement à cette demande.



Réflexion sur l'agrément du label par l'État luxembourgeois

En 2024, la Chambre d'Agriculture a étudié sérieusement la possibilité de faire agréer ses labels dans le cadre de la loi de 2022 sur l'agrément par l'État luxembourgeois des systèmes de certification ou de qualité des produits agricoles. Ce travail d'analyse est toujours en cours et sera accompagné en 2025 d'une réforme de la gestion et du système de financement du label PDTL.

Promotion des labels auprès des consommateurs

En 2024, la Chambre d'Agriculture a mis en avant ses labels au cours de trois événements principaux :

- Lors du **Bauernhaff an der Stad** les 2 et 3 avril au cours de laquelle les produits porteurs du label ont été mis en valeur. Un quiz sur le label était notamment proposé aux visiteurs et une roue de la fortune leur permettait de gagner des aliments labellisés (paquets de farine et de chips). Environ 500 quiz ont été complétés au cours de ce week-end.
- Le 25 avril lors de la 16^{ème} édition de la **Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle** dont le thème était : « Actualité en propriété industrielle et mise en valeur du terroir ». Cet événement a été l'occasion de présenter le fonctionnement des 3 labels de la Chambre.
- Lors de la **Foire Agricole d'Ettelbruck** du 5 au 7 juillet au cours de laquelle une présentation des labels a été diffusée en continu sur le stand de la Chambre d'Agriculture tandis qu'un quiz sur le label était proposé aux visiteurs avec des lots à gagner.



Mise en valeur du label PDTL lors du Bauernhaff an der Stad



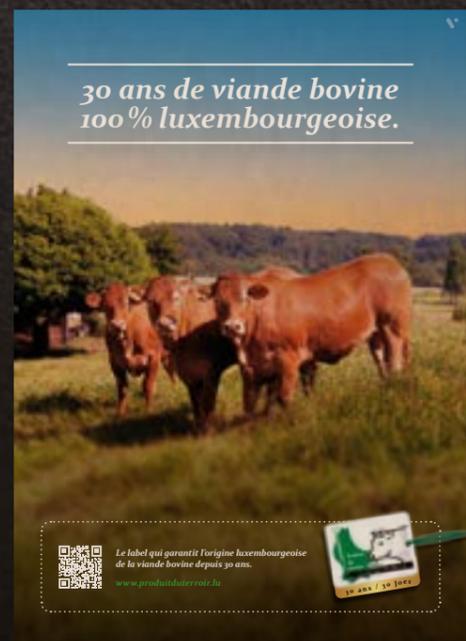


Le Label « PDT Lëtzebuurger Rëndfleeſch »

Fêtant ses **30 ans** cette année, et à l'origine du label « Produit du terroir », le label « Produit du Terroir - Lëtzebuurger Rëndfleeſch » reste la filière la plus importante et vise une production phare de l'agriculture nationale, la viande bovine luxembourgeoise. Le label couvre l'ensemble de la filière viande bovine (agriculteur, commissionnaire, abattoir, atelier de découpe et boucherie).

En 2024, le label « Produit du terroir - Lëtzebuurger Rëndfleeſch », ce sont :

- Environ **950** éleveurs
- **11** commissionnaires
- **65** boucheries
- **3** ateliers de découpe
- **1** abattoir



Les exploitations adhérentes au label représentent 82% du cheptel bovin luxembourgeois et 16.261 abattages sur un total de 25.004 bovins (2024) abattus au Luxembourg (65% des bêtes). Le facteur d'origine étant un critère important aux yeux des consommateurs, la demande à l'encontre du « Produit du Terroir - Lëtzebuurger Rëndfleeſch » reste forte.

Les exigences du label

Le label valorise les bovins **nés, élevés et abattus au Luxembourg**. Les agriculteurs s'engagent notamment à offrir des conditions d'élevage saines et respectueuses du bien-être animal, en veillant à une détention appropriée et à des soins adaptés. Pendant la saison estivale, les bovins sont conduits en pâturage, favorisant une alimentation naturelle. En hiver, leur alimentation se compose principalement d'ensilages, de foin et de céréales produits sur l'exploitation, conformément aux bonnes pratiques agricoles.

Après l'abattage, une maturation naturelle est pratiquée par les bouchers luxembourgeois, adaptée à chaque morceau de viande, afin de garantir une tendreté et une saveur optimale.

Contrôles

Les participants au label doivent respecter un cahier des charges précis, incluant des contrôles réguliers à chaque étape de la production pour assurer une qualité constante. Les contrôles externes ont porté en 2024 sur quatre agriculteurs, un abattoir, deux ateliers de découpe et onze boucheries.

Identification et certification du type racial

La certification du type racial se fait en abattoir par du personnel formé par la Chambre d'Agriculture. Des contrôles inopinés ont lieu en abattoir par un collaborateur de la Chambre d'Agriculture et un rapport d'abattage est analysé de manière hebdomadaire. En 2024, on compte environ une douzaine de passages en abattoirs et environ 80% des bovins abattus au Luxembourg ont bénéficié de cette méthode. Cette démarche permet de valoriser durablement le travail de la filière viande bovine et, plus particulièrement, celui des éleveurs bovins luxembourgeois.



Exemple de produits porteurs du label PDTL Rëndfleeſch



De gauche à droite : Christiane Vaessen, Responsable du label « Produit du terroir Lëtzebuurger Rëndfleeſch », René Risch, Président de la Commission de contrôle du label, Henri Wolter, Représentant des marchands de bétail, Christian Hahn, Président de la Chambre d'Agriculture

Anniversaire des 30 ans du label PDTL

En 2024, c'est à l'occasion de la Foire Agricole d'Ettelbruck, que la Chambre d'Agriculture a célébré le **30^{ème}** anniversaire du label « Produit du Terroir Lëtzebuurger Rëndfleeſch » :

• **Le vendredi 5 juillet** : une grande réception a été organisée avec une centaine de personnes dans la Daichhall, offrant l'opportunité de célébrer cet anniversaire avec l'ensemble des acteurs du secteur

• **Le samedi 6 juillet** : un repas convivial a réuni une petite centaine d'éleveurs au restaurant pour renforcer la cohésion au sein de la filière.

• **Tout au long de la foire**, en collaboration avec les associations locales, la Chambre a également proposé la vente de saucisses 100 % Produit du Terroir Lëtzebuurger Rëndfleeſch, permettant aux visiteurs de savourer ce produit phare dans les différents points de restauration. **1700 saucisses** ont ainsi été dégustées au cours du week-end.

• Une brochure en partenariat avec le magazine KACHEN était offerte aux visiteurs de la foire. Ce journal a ensuite été mis à la disposition des boucheries engagées dans le label en fin d'année 2024. Au total, **10 000** brochures ont été distribuées.

• Un film retraçant toute l'histoire du label a été réalisé. Actuellement en ligne sur la chaîne youtube de la Chambre d'Agriculture, il est notamment diffusé dans les boucheries de l'abattoir d'Ettelbruck.



Scannez le QR-Code pour visualisez le film



Le label « PDT Lëtzebuenger Wees, Miel an Brout »

Le label « Produit du Terroir - Lëtzebuenger Wees, Miel a Brout » (blé, farine et pain) a été lancé en 1995 et couvre l'ensemble de la chaîne de production (agriculteurs, commerce agricole, meunier, boulangers).

En 2023/2024, la filière « Produit du Terroir Lëtzebuenger Wees, Miel an Brout », ce sont :

- 1 semencier ;
- 128 exploitations agricoles inscrites qui cultivent au total 2 298 ha de céréales ;
- 3 coopératives ;
- 1 meunier ;
- 130 boulangeries ou points de vente qui utilisent la farine du label.

Les exigences du label

Pour rejoindre le label, l'agriculteur doit souscrire obligatoirement à la prime à l'entretien du paysage qui exige, entre autres, qu'aucune boue d'épuration ne soit utilisée sur l'ensemble de l'exploitation au cours des cinq dernières années (afin d'exclure les risques de contamination par des métaux lourds ou d'autres adjuvants). Le cahier des charges du label impose aussi que toutes les pratiques culturales (fertilisation, protection des plantes) soient consignées. Les agriculteurs peuvent de plus souscrire à des mesures environnementales rémunérées par le moulin sur la base du volontariat (fenêtres à alouettes, bordures de champs non traitées). Enfin, aucun insecticide de stockage n'est appliqué sur les céréales stockées.

Contrôles effectués

Cette année, la Chambre d'Agriculture a mis en place un enregistrement en ligne des agriculteurs et de leurs parcelles de blé dédiées au label, générant un véritable gain de temps.

Les contrôles en champs sont effectués par un conseiller de la Chambre d'Agriculture et un membre de l'ASTA. En 2024, 10 exploitations au total ont été contrôlées sur 262 ha (11,4% de la surface totale cultivée). La commission de contrôle du PDT « Blé, farine et pain », composée de représentants du commerce agricole, des agriculteurs, du meunier, des boulangers et des représentants des consommateurs, s'est réunie deux fois en 2024 (février et octobre).

Parmi les sujets traités, les membres réfléchissent à la mise en place d'un suivi plus précis des pratiques (IFT, fertilisation) des agriculteurs du label dans l'objectif de les accompagner vers une réduction des intrants (produits phytosanitaires et fertilisation azotée).

Visualisation du label pour les consommateurs

Concrètement, le logo du label est apposé sur les paquets de farine du moulin de Kleinbettingen et les sachets de pain des boulangeries utilisant la farine issue du label.



Exemples de produits porteurs du label PDTL Wees, Miel & Brout

Le label PDT Lëtzebuenger Gromperen

Le Label Produit du Terroir - Lëtzebuenger Gromperen a été lancé par la Chambre d'Agriculture en 1999. L'objectif était de promouvoir la culture de pommes de terre régionales de qualité.

Les exigences du label

Les entreprises qui décident de participer au label PDT de la Chambre d'Agriculture doivent souscrire obligatoirement à la prime à l'entretien du paysage qui exige, entre autres, qu'aucune boue d'épuration ne soit utilisée sur l'ensemble de l'exploitation au cours des cinq dernières années (afin d'exclure les risques de contamination par des métaux lourds ou d'autres adjuvants). Elles doivent aussi documenter toutes les pratiques culturales (fertilisation, protection des végétaux), utiliser des plants certifiés et respecter un certain nombre de bonnes pratiques agricoles et d'exigences de qualité.

En 2024, 10 agriculteurs luxembourgeois cultivant un total de 205 ha de pommes de terre se sont engagés dans le label.

Contrôles effectués

Cette année, la Chambre d'Agriculture a mis en place un enregistrement en ligne des agriculteurs du label et de leurs parcelles, générant un véritable gain de temps. 3 agriculteurs ont été contrôlés au cours de l'été 2024 par les conseillers de la Chambre d'Agriculture.

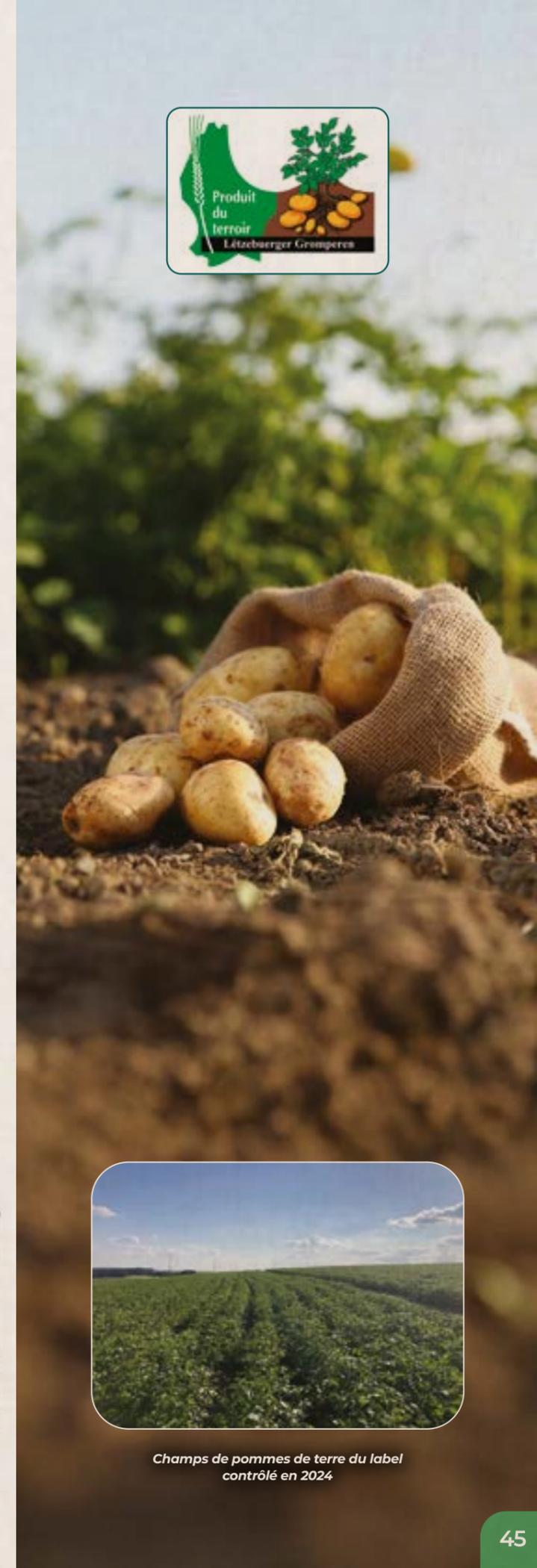
Par ailleurs, le cahier des charges a été révisé et proposé aux agriculteurs dans le cadre d'une réunion spécifique à la Chambre (28 février). Il devrait être officiellement validé en 2025.

Visualisation du label pour les consommateurs

Concrètement le logo est apposé non seulement sur les sacs de pommes de terre des agriculteurs engagés dans le label mais également sur certains produits dérivés de ces pommes de terre (chips, frites, pommes de terre épluchées, etc.).



Exemples de produits porteurs du label PDTL Gromperen



Champs de pommes de terre du label contrôlé en 2024

Sou schmaacht Lëtzebuerg

Savourez le Luxembourg



8.2 • « Sou schmaacht Lëtzebuerg », la campagne de communication pour promouvoir les produits agricoles luxembourgeois

Dans le cadre de la campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg » (SSL) cofinancée par l'Etat luxembourgeois, la Chambre d'Agriculture réalise, depuis 2009, toute une série d'actions visant à sensibiliser le grand public ainsi que le secteur de la restauration, à utiliser davantage de produits issus de l'agriculture luxembourgeoise tout en mettant l'accent sur la diversité des produits disponibles et leurs modes de production respectifs.

En parallèle, le gestionnaire de la campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg » joue le rôle d'intermédiaire entre les restaurateurs, dont les responsables des achats des cuisines collectives, et les producteurs, pour optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande en produits luxembourgeois.

En 2024, « Sou schmaacht Lëtzebuerg » comptait:

- **211** adhérents dont :
- **36** restaurants
- **174** cantines
- **1** table d'hôtes



Marché des producteurs à la FAE

En termes de communication, le programme s'est décliné de la façon suivante :

• **26 insertions publicitaires** et publiereportages dans les magazines : Femmes Magazine, Guide Horesca, Janette Kachen, Supplément FAE Wort, Entreprises Magazine., BOLD, brochure APTR, Dribble, Mental, En Dag um Bauerenhaff, Bauerekalenner, Gault & Millau, Smart Cities, Miselerland brennt 2023...

• **3 campagnes digitales** sur les sites internet : supermiro.lu, janette.lu, moienmental.lu.

• **37.703** visiteurs sur le site Internet.

• **157.215 pages** du site Internet consultées. En première place des pages les plus visitées se trouve évidemment la page d'accueil, en deuxième la page « producteurs » en français et en troisième place la page « producteurs » en allemand.

• **1 marché** des producteurs à la Foire Agricole d'Ettelbruck.

• **1 partenariat** avec le **Gault&Millau**, dans le but de susciter plus d'intérêt chez les restaurateurs en particulier. Celui-ci consistait en la création d'un prix « **restaurant du terroir** » mettant en avant le meilleur restaurant parmi les adhérents de la campagne. Ce prix a été décerné au restaurant « Hôtel-restaurant Beim Schlass », fin octobre.

• **Des réunions de concertation** avec l'association **HORESCA** qui ont abouti à la rédaction d'un protocole d'accord qui sera signé officiellement en 2025.

Le protocole d'accord vise à faciliter et augmenter la participation et l'implication des lieux de restauration dans l'initiative Sou schmaacht Lëtzebuerg. Il prévoit des rencontres, des formations et des actions de promotion et de sensibilisation communes. Tant l'HORESCA que la Chambre d'Agriculture espèrent ainsi augmenter sensiblement la part et la diversité des produits locaux dans les plats et menus des lieux de restauration.

• **1 Calendrier de l'Avent** sur Facebook mettant en avant 23 producteurs et 1 restaurant SSL. Pour participer les joueurs ou les joueuses ont dû « liker » la page SSL, marquer la personne avec laquelle ils ou elles dégusteraient éventuellement le lot et « liker » la page du producteur (si existante). Les personnes gagnantes ont été désignées par tirage au sort. Les joueurs et les joueuses pouvaient aussi tenter de remporter le gros lot du 24 décembre : un dîner au restaurant gagnant du prix « restaurant du terroir » du Gault & Millau en remplissant un formulaire en ligne. Ont donc été mis en jeu 23 lots de 25€ minimum et 1 repas pour deux personnes d'une valeur de 150€.



Ce dernier événement organisé dans le cadre de la campagne a permis notamment de gagner en notoriété auprès des consommateurs luxembourgeois si l'on en croit les statistiques suivantes :

> Une couverture par publication de **16.000** en moyenne

> **636.000 vues** de toutes les publications en lien avec le calendrier

> **14.800 interactions** avec les publications

> **500** « followers » en plus de la page Facebook de SSL.

Perspectives 2025

En 2025, le programme « Sou schmaacht Lëtzebuerg » compte lancer une newsletter « grand public » périodique qui mettra en avant un produit agricole du Luxembourg, un agriculteur emblématique de celui-ci ainsi qu'un restaurateur.

Concernant le site internet, il sera complété avec de nouveaux producteurs. « Sou schmaacht Lëtzebuerg » compte également renforcer sa présence sur les réseaux sociaux en créant par exemple, un compte Instagram. Enfin, la possibilité d'ouvrir un magasin « Sou schmaacht Lëtzebuerg » au rez-de-chaussée du bâtiment de la Chambre d'Agriculture sera également étudiée.

8.3 • KIKI RICKI le magazine pour faire découvrir l'agriculture aux enfants

Parce que sensibiliser les enfants à l'agriculture est essentiel pour leur faire comprendre l'origine des aliments, l'importance du travail des agriculteurs, voire d'éveiller des vocations dans ce secteur, la Chambre d'Agriculture réalise chaque année le volet « Kiki Ricki » du magazine d'information « GUDD! » du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural.

Ce journal est distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres des habitants deux fois par an, en juin et décembre. Cette rubrique s'adresse en effet aux plus jeunes lecteurs et vise à présenter et promouvoir l'agriculture et les produits agricoles locaux.

Une seule édition en 2024 (décembre).
Sujet : les huiles.



DÉFI N°9 PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT RURAL GRÂCE À LA LANDAKADEMIE

La Landakademie, un programme de coordination pour la promotion des offres de formation dans les zones rurales, rattaché à la Chambre d'Agriculture. Elle découle du programme européen Leader et a pris son indépendance avec le soutien du Gouvernement et des communes partenaires qui participent à son financement au prorata du nombre de leurs habitants. Le programme couvre actuellement 46 communes partenaires avec 151.623 habitants (Statec 2024).

Basée à Eschdorf et dotée d'un effectif équivalent à 1,38 personnes temps-plein (réparti sur 3 personnes) rattachées à la Chambre d'Agriculture, l'objectif de la Landakademie est d'améliorer l'accès à la formation continue ainsi que de fournir un aperçu complet des possibilités de formation dans les zones rurales.

En 2024, la Landakademie c'est :

- 1 catalogue de 411 à 543 cours distribué en 3 fois avec un tirage moyen de 63.167 exemplaires distribués gratuitement à tous les ménages des communes partenaires ou envoyés sur demande à des particuliers de communes non partenaires
- 1 824 offres de cours publiés sur le site Internet
- 29 cours de langue
- 3 cours d'outils informatiques
- 3 cours visant l'obtention de la nationalité luxembourgeoise
- 384 personnes qui ont reçu un certificat en 2023/2024, dont 318 pour des cours de langues, 10 pour des cours informatiques et 56 pour des cours visant l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

En outre, après le grand succès du 1^{er} concours de photographie de 2023 afin de trouver des images extraordinaires des communes partenaires pour la couverture de son catalogue, la Landakademie a relancé ce concours en 2024, ce qui lui a permis de choisir trois belles photos de couverture pour l'année 2025.

En 2025, la Landakademie lancera son nouveau site web et créera un compte Facebook. Le nouveau site web offrira, entre autres, une meilleure fonction de recherche pour les cours et une inscription plus simple. La page Facebook permettra de diffuser des contenus de manière simple afin d'accroître la notoriété de la Landakademie et de gagner de nouveaux clients.

landakademie

1.25. Janvier - April | Janvier - April



WEIDEBILDUNG
AN DER REGION
www.landakademie.lu

Weiterbildungskatalog
Catalogue de formations

landakademie

3.25. September - Dezember | September - December



WEIDEBILDUNG
AN DER REGION
www.landakademie.lu

Weiterbildungskatalog
Catalogue de formations

landakademie

2.25. April - September | April - September



WEIDEBILDUNG
AN DER REGION
www.landakademie.lu

Weiterbildungskatalog
Catalogue de formations

Photos gagnantes du concours pour les
couvertures des 3 magazines 2025

VOS CONTACTS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LUXEMBOURG

Direction, Administration, Ressources humaines et Finances

PAUL MARCEUL Directeur paul.marceul@lwk.lu +352 31 38 76 - 1	POL GANTENBEIN Conseiller de Direction pol.gantenbein@lwk.lu +352 31 38 76 - 37	TANIA WEBER Secrétariat tania.weber@lwk.lu +352 31 38 76 - 20	LYNN EMERING Comptabilité lynn.emering@lwk.lu +352 31 38 76 - 29
--	---	---	--

Politique et Juridique

POL GANTENBEIN pol.gantenbein@lwk.lu +352 31 38 76 - 37	BERNARD MARGUE bernard.margue@lwk.lu +352 31 38 76 - 32
--	--

Formation

JEMP SCHMITZ Formation initiale et continue jemp.schmitz@lwk.lu +352 31 38 76 - 24	TANIA WEBER Formation initiale et continue tania.weber@lwk.lu +352 31 38 76 - 2
--	---

Valorisation des produits agricoles

CHRISTIANE VAESSEN Produit du terroir christiane.vaessen@lwk.lu +352 31 38 76 - 23	MORITZ COLBUS Produit du terroir - Lëtzebuenger Weess moritz.colbus@lwk.lu +352 31 38 76 - 28	SIMON STEIGER Produit du terroir - Lëtzebuenger Gromperen simon.steiger@lwk.lu +352 31 38 76 - 41
--	---	---

GHISLAINE SOISSON Sou schmaacht Lëtzebuerg ghislaine.soisson@lwk.lu +352 31 38 76 - 27	CLAIRE DE RAISMES Chargée de missions claire.deraismes@lwk.lu +352 31 38 76 - 25
--	--

Conseil Agricole

GUY STEICHEN Chef de département guy.steichen@lwk.lu +352 31 38 76 - 30	MORITZ COLBUS Conseil agricole (Plans de fertilisation, Production végétale, Protection de l'eau, Protection de l'environnement, Conseil intégré, Expérimentation, Déclarations PAC) moritz.colbus@lwk.lu +352 31 38 76 - 28	CÉDRIC COLJON Conseil agricole (Déclarations PAC, Plans de fertilisation, Protection de l'environnement) cedric.coljon@lwk.lu +352 31 38 76 - 36
---	--	--

JEANNY DONDELINGER Conseil agricole (Plans de fertilisation, Cartographie) jeanny.dondelinger@lwk.lu +352 31 38 76 - 26	NICOLAS HEINRICHS Conseil agricole (Plans de fertilisation, Déclarations PAC) nicolas.heinrichs@lwk.lu +352 31 38 76 - 38	MAX HETTO Conseil agricole (Plans de fertilisation, Production végétale, Protection des plantes, Protection de l'eau, Protection de l'environnement, Conseil intégré, Expérimentation, Déclarations PAC) max.hetto@lwk.lu +352 31 38 76 - 35
---	---	--

GILLES PARISOT Conseil agricole (Plans de fertilisation, Production végétale, Protection des plantes) gilles.parisot@lwk.lu +352 31 38 76 - 39	PIERRE PESY Conseil agricole (Grandes cultures) pierre.pesy@lwk.lu +352 31 38 76 - 33	SIMON STEIGER Conseil agricole (Cultures maraîchères, Cultures spéciales, Expérimentation, Déclarations PAC, Cartographie) simon.steiger@lwk.lu +352 31 38 76 - 41
--	---	--

Landakademie

FABIO DA SILVA Landakademie fabio@landakademie.lu +352 89 95 68 - 28	SOPHIE KOHNER Landakademie info@landakademie.lu +352 89 95 68 - 23
--	--





Chambre d'Agriculture
261, Route d'Arlon • L-8011 Strassen
T.: +352 31 38 76 -1 • info@lwk.lu
www.lwk.lu